

Les étudiants et le personnel des institutions universitaires francophones de Belgique

DONNÉES STATISTIQUES

1995-1996

Inscriptions

Étudiants

Étudiants de 1^{re} génération

1994-1995

Inscriptions

Diplômes

Résultats

Étudiants finançables

1987-1988 à 1994-1995

Aperçu statistique

1996

Personnel

CRef

CONSEIL DES RECTEURS

COMMISSION
«STATISTIQUES UNIVERSITAIRES»

Les données reprises dans le cadre de la présente publication sont gérées par le secrétariat du *Conseil des Recteurs* sous la supervision des membres de la commission "Statistiques universitaires" et avec l'aide des membres et experts des sous-groupes "Fichier Etudiants" et "Fichier Personnel".

Commission "Statistiques universitaires"

Membres effectifs

Mme MALVAUX-MONT M. (FUNDP)	Présidente
Mme BATTIAU-REMY L. (ULg)	
MM. BEGUIN A. (UCL)	Président du sous-groupe "Fichier Etudiants"
BERLINER C. (ULB)	Président du sous-groupe "Fichier Recherche"
Mmes DELHAYE M. (FUSAGx)	
LECRENIER C. (UCL)	
LIEGEOIS M. (ULg)	Présidente du sous-groupe "Fichier Personnel"
M. LOUTE E. (FUSL)	
Mme MARCOURT-DEFRENE M. (ULg)	
M. PILATTE A. (FPMs)	
Mmes POIRET-LOISEAU Ch. (UMH)	
PROVOST-DELLA FAILLE N. (FUCaM)	
M. ROGGEMAN Y. (ULB)	

Suppléants

M. CLAUSTRIAUX J.-J. (FUSAGx)
Mmes DEMAIN C. (FUSL)
HENSCHER-LOUS Cl. (ULB)
VAN DEN BROUCKE A. (FUNDP)

Sous-groupe "Fichier Etudiants"

Membres effectifs

M. BEGUIN A. (UCL)	Président
Mmes DELHAYE M. (FUSAGx)	
HANAPPE-NIHOUL D. (FUSL)	
M. LOUTE E. (FUSL)	
Mmes MICHIELS-ORBAN E. (ULg)	
PARADIS Fr. (FUCaM)	
M. PILATTE A. (FPMs)	
Mmes PIRET-VILAIN Fr. (UMH)	
VAN DEN BROUCKE A. (FUNDP)	
VAN TILT D. (ULB)	
VON FRENCKELL-MAIRY M. (FUL)	

Experts associés

Mmes BIASIOLO I. (FUSAGx)
DEBRUXELLES-URBAIN L. (FPMs)
HENSCHER-JOUS Cl. (ULB)
LECRENIER C. (UCL)
MAES-BRUNETTA S. (ULg)
SIMON-WINAND A. (FUNDP)

Sous-groupe "Fichier Personnel"

Membres effectifs

Mme	LIEGEOIS M. (ULg)	Présidente
M.	BELENGER J. (FPMs)	
Mme	DELEVAL J. (FUSL)	
M.	DUFRANNE Fr. (UMH)	
Mme	GERMEAU N. (ULB)	
MM.	HANIN L. (FUL)	
	LAGO G. (UCL)	
	LAPIERRE Ph. (FUNDP)	
Mmes	MOTTET A. (FUSAGx)	
	NICOLAS-DETOBEL N. (FUCaM)	

Experts associés

M. BLANCHART G. (ULB)
Mme GOFFIN-COLLEE A. (ULg)
MM. HECQUET I. (UCL)
RAMLOT P. (FUSAGx)
Mme SCHOELING M. (UMH)

Secrétariat du *Conseil des Recteurs*

Mmes KOKKELKOREN E.
VANDEKERKHOVE G.
M. VAN DE VENNE B.

Le présent annuaire statistique tient compte de la réforme engendrée par le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques. Pour rappel, ce décret a comme première conséquence de faire disparaître la distinction entre grades légaux et scientifiques, tous les grades relevant du "nouveau régime" étant dorénavant des grades "académiques".

Par ailleurs, ce décret impose une révision de la classification en catégories et domaines d'études, eux-mêmes regroupés en secteurs.

Une rationalisation est intervenue en ce qui concerne le nombre et la qualification des grades de premier cycle de base, de deuxième cycle de base et de doctorat, susceptibles d'être délivrés par les institutions universitaires.

L'année académique 1995-1996 est particulière car elle correspond à une période transitoire où coexistent des grades relevant de l'"ancien régime" (dispositions légales en vigueur avant le décret du 5 septembre 1994) et du "nouveau régime" (dispositions du décret du 5 septembre 1994), ceux-ci apparaissent dans les catégories d'"études complémentaires", "études spécialisées" et "études approfondies".

Le *Conseil des Recteurs* a été soucieux, dans ce contexte, de tenir compte fidèlement de la réalité dans laquelle les institutions ont fonctionné mais il a cependant été impossible, compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, de présenter, comme ce fut la tradition jusqu'à présent, des statistiques évolutives détaillées par catégories et domaines d'études.

Par ailleurs, le *Conseil des Recteurs* a également décidé d'intégrer les données relatives à la *Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL)*. Cette institution est chargée de stimuler et de coordonner, dans la province du Luxembourg et en liaison avec les institutions universitaires membres du *CRef*, la recherche scientifique appliquée et les enseignements de troisième cycle dans les sciences de l'environnement.

Les changements intervenus ces derniers mois ont obligé les services compétents des institutions universitaires à fournir un effort particulier, notamment en perspective de la préparation de l'annuaire statistique. Ce surcroît de travail n'a certainement pas été vain car il aura permis d'améliorer encore la qualité des données publiées grâce à une meilleure cohérence des classifications et à une définition plus précise des rubriques du dictionnaire servant de base à la collecte des données.

L'adaptation des institutions à la nouvelle législation en matière d'organisation académique n'étant pas terminée, le processus de concertation se poursuit donc en vue d'une amélioration de la mise en concordance des interprétations et des classements des variables.

Les prochains annuaires seront préparés dans ce même esprit de concertation et de collaboration entre institutions, qui s'est considérablement développé ces dernières années et a permis la production de données statistiques de qualité.

SOURCE ET STRUCTURE DE L'ANNUAIRE

Ces données statistiques sont extraites de la banque de données du *Conseil des Recteurs* et reflètent la situation au 1^{er} février 1996 en ce qui concerne l'année académique 1995-1996.

Les deuxième et troisième parties de l'annuaire comprennent des données relatives aux diplômes et aux taux de réussite au terme des années académiques précédentes.

Pour pouvoir utiliser ces variables de manière pertinente, des statistiques d'inscriptions clôturées au terme de l'année académique concernée y ont été adjointes : des analyses comparatives peuvent ainsi être réalisées en utilisant les mêmes références temporelles.

La statistique définitive au 1^{er} février 1995, des étudiants à prendre en considération pour le financement, est fournie par les institutions telle qu'elle a été visée par le Commissaire ou le Délégué du *Gouvernement de la Communauté française de Belgique*.

DÉFINITIONS ET CONVENTIONS

"Etudiant" et "Inscription"

Cette publication présente des statistiques fondées tantôt sur les "étudiants", tantôt sur les "inscriptions". Ces deux notions sont bien distinctes. Dans la mesure où un étudiant peut avoir plusieurs inscriptions, une statistique basée sur les inscriptions conduira à compter "N" fois ($N \geq 1$) un étudiant ayant "N" inscription(s).

Les tableaux relatifs aux étudiants rendent compte d'une seule inscription par étudiant. Seuls les étudiants régulièrement inscrits à un programme d'études ont été recensés. Ne sont pas repris, les étudiants inscrits à des cours isolés, les chercheurs libres, etc.

Le nombre total d'inscriptions est l'information pertinente lorsqu'on évalue la charge réelle d'encadrement ou la fréquentation des programmes.

Il convient d'être particulièrement attentif à la distinction entre "étudiants" et "inscriptions" en ce qui concerne certaines catégories d'études. C'est ainsi que pour l'A.E.S.S., la majorité des étudiants s'y inscrivent durant leur second cycle de base. Dès lors, certaines inscriptions à l'A.E.S.S. n'apparaissent pas dans les tableaux des nombres d'étudiants puisque ce sont les inscriptions au second cycle de base qui y sont prises en compte. On se référera donc utilement aux tableaux des inscriptions afin d'évaluer la fréquentation à ce programme.

Par ailleurs, en ce qui concerne les études de doctorat et d'A.E.S., les étudiants doivent au minimum s'inscrire à l'année de présentation de la thèse. Cependant, les étudiants concernés par une préparation de thèse ne prennent pas systématiquement une inscription à chacune des années qui précèdent leur défense. Dès lors, dans ce cas, il est plus judicieux de s'intéresser à la statistique du nombre de diplômes qu'à celle du nombre d'inscriptions ou d'étudiants.

Etudiant de 1^{ère} génération

Un étudiant est dit de première génération lorsqu'il s'inscrit pour la première fois en première candidature (1^{ère} année du 1^{er} cycle de base) dans une institution universitaire.

Tableaux "interuniversitaires"

Dans ces tableaux, la population étudiante est considérée dans son ensemble, sans référence aux institutions.

Secteurs et domaines d'études

Les études universitaires relèvent des secteurs et domaines d'études fixés à l'article 3 du décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques.

1. Secteur des sciences humaines et sociales
 - 1.1. Sciences religieuses
 - 1.2. Philosophie
 - 1.3. Histoire
 - 1.4. Langues et Lettres
 - 1.5. Art et Archéologie
 - 1.6. Droit
 - 1.7. Criminologie
 - 1.8. Psychologie
 - 1.9. Sciences de l'éducation
 - 1.10. Sciences économiques
 - 1.11. Sciences politiques
 - 1.12. Sciences sociales
2. Secteur des sciences
 - 2.1. Sciences
 - 2.2. Sciences appliquées
 - 2.3. Sciences agronomiques et ingénierie biologique
3. Secteur des sciences de la santé
 - 3.1. Sciences médicales
 - 3.2. Science dentaire
 - 3.3. Sciences vétérinaires
 - 3.4. Sciences de la santé publique
 - 3.5. Sciences pharmaceutiques
 - 3.6. Education physique
 - 3.7. Kinésithérapie

4. Etudes relevant de plusieurs domaines
 - 4.1. Sciences sociales - Sciences économiques
 - 4.2. Sciences sociales - Art et Archéologie - Sciences
 - 4.3. Philosophie - Droit - Sciences sociales - Santé publique

Catégories d'études :

Le décret du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques définit les catégories d'études suivantes :

- Premier cycle de base (1^{er} cycle de base);
- Deuxième cycle de base (2^{ème} cycle de base);
- Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (A.E.S.S.);
- Diplôme d'études complémentaires de premier cycle (D.E.C. de 1^{er} cycle);
- Diplôme d'études complémentaires de deuxième cycle (D.E.C. de 2^{ème} cycle);
- Diplôme d'études spécialisées (D.E.S.);
- Diplôme d'études approfondies (D.E.A.);
- Doctorat avec thèse (Doctorat);
- Agrégation de l'Enseignement Supérieur (A.E.S.).

Une catégorie supplémentaire "Autres études complémentaires ou de spécialisation" (Autres ét. compl./spéc.) a été maintenue à titre provisoire. Elle comprend les données relatives à des formations sanctionnées par des grades relevant d'anciennes dispositions légales et maintenues temporairement dans cette catégorie issue du classement antérieur (C4).

Sigles des institutions universitaires

ULg : Université de Liège
UCL : Université catholique de Louvain
ULB : Université libre de Bruxelles
UMH : Université de Mons-Hainaut
FUSAGx : Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux
FUNDP : Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur
FPMs : Faculté polytechnique de Mons
FUSL : Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles
FUCaM : Facultés universitaires catholiques de Mons
FUL : Fondation universitaire luxembourgeoise.
